

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2016

Le vingt-huit juin 2016 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 22 juin 2016, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. David QUEIROS, Maire, et sous la présidence de Mme Michelle VEYRET pour les délibérations n°18 à 20.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

Présents :

M. David QUEIROS, Mme Michelle VEYRET, M. Giovanni CUPANI, Mme Cosima VACCA, M. Brahim CHERAA, M. Kristof DOMENECH, Mme Nathalie LUCI, M. Jérôme RUBES, Mme Monique DENADJI, Mme Houriya ZITOUNI, Mme Marie-Christine LAGHROUR, M. Franck CLET, M. Alain SEGURA, M. Fabien SPUHLER, M. Christophe BRESSON, M. Thierry SEMANAZ, Mme Marie- Lou HEMMERY, M. Ahmed MEITE, Mme Mitra REZAI, Mme Arlette JEAN, Mme Maryvonne BELLEMIN, M. Mohammed HESNI, Mme Agnès SECHER, M. Pierre GUIDI, M. Abdellaziz GUESMI, M. Philippe SERRE, Mme Denise FAIVRE, Mme Nora WAZIZI, M. Philippe CHARLOT, M. Mohamed GAFSI, Mme Asra WASSFI, M. Xavier DENIZOT.

Absents :

M. Abdallah SHAIEK (pour le vote des délibérations n°23 à 27 et 44 à 68), M. Abdellaziz GUESMI (pour le vote des délibérations n°23 à 27 et 44 à 68), M. Philippe SERRE (pour le vote des délibérations n°1 à 16, 28 à 40 et 48 à 68), Mme Denise FAIVRE (pour le vote des délibérations n°47 à 68), M. Georges OUADJAOUDI (pour le vote des délibérations n°47 à 68), Mme Nora WAZIZI (pour le vote des délibérations n°18 à 27 et 44 à 68), M. Philippe CHARLOT (pour le vote des délibérations n°50 à 68), Mme Claudette CARRILLO (pour le vote des délibérations n°50 à 68), M. Hervé MARGUET (pour le vote des délibérations n°1 à 16, 28 à 40 et 48 à 68), Mme Asra WASSFI (pour le vote des délibérations n°66 à 68), M. Xavier DENIZOT (pour le vote des délibérations n° 66 à 68).

Pouvoir :

Mme Houriya ZITOUNI a donné pouvoir à M. CUPANI (pour le vote des délibérations n°1 à 16 et 28 à 40), Mme Marie-Christine LAGHROUR a donné pouvoir à M. David QUEIROS (pour les délibérations n°45 à 68), M. Franck CLET a donné pouvoir à Mme Michelle VEYRET (pour le vote des délibérations n°17 à 22 et 41 à 43), Mme Diana KDOUH a donné pouvoir à M. Pierre GUIDI, M. Ahmed MEITE a donné pouvoir à M. Alain SEGURA (pour le vote des délibérations n°23 à 27 et 44 à 68), M. Abdallah SHAIEK a donné pouvoir à M. Ahmed MEITE (pour les délibérations n°1 à 22 et 28 à 43), Mme Nathalie PUYGRENIER a donné pouvoir à Mme Mitra REZAI, M. Georges OUADJAOUDI a donné pouvoir à Mme Denise FAIVRE (pour les délibérations n°1 à 46), Mme Claudette CARRILLO a donné pouvoir à M. Philippe CHARLOT (pour les délibérations n°1 à 49), M. Hervé MARGUET a donné pouvoir à M. Philippe SERRE (pour les délibérations n°17 à 27 et 41 à 47), Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL a donné pouvoir à M. Mohamed GAFSI.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Cosima VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Affectation de subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE MARTINÉROISE sous contrat spécifique d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'attribution à l'ASSOCIATION SPORTIVE MARTINÉROISE d'une subvention pour un montant de **22 000 €** correspondant à la mise en œuvre de différents projets.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

- 2) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM ATHLÉTISME sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM ATHLÉTISME pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

– Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : **14 841 €**

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM ATHLÉTISME d'un montant total de **8 891 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - **deuxième versement** : **7 431 €**
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 : **1 460 €**

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

3) Affectation de subventions à l'association sportive SMH BASKET-BALL sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive SMH BASKET-BALL pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : **36 222 €**

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive SMH BASKET-BALL d'un montant total de **37 003 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	17 395 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	18 500 €
- Enveloppe transports « régularisation »	1 108 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

4) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM CYCLISME sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM CYCLISME pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : **4 106 €**

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM CYCLISME d'un montant total de **2 568 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	1 068 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	1 500 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

5) Affectation de subvention à l'association sportive ESSM FORCE ATHLÉTIQUE sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'attribution à l'association sportive ESSM FORCE ATHLÉTIQUE d'une subvention pour un montant de **1 759 €** correspondant à la mise en œuvre de différents projets.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

6) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM GYMNASTIQUE sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM GYMNASTIQUE pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : **40 417 €**

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM GYMNASTIQUE d'un montant total de **18 461 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	15 149 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	2 480 €
- Enveloppe transports « régularisation »	832 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

7) Affectation de subventions à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base association sportive GSMHGUC HANDBALL pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : 25 959 €

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL d'un montant total de **38 812 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - **deuxième versement** : 8 812 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 : 30 000 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

8) Affectation de subvention à l'association sportive ESSM KARATÉ sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM KARATÉ pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : 3 344 €

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subvention à l'association sportive ESSM KARATÉ d'un montant de :

- Enveloppe de base - **deuxième versement** : 84 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

9) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM KODOKAN DAUPHINÉ sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM KODOKAN DAUPHINÉ pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : 45 110 €

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM KODOKAN DAUPHINÉ d'un montant total de **32 391 €** qui se décompose comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| - Enveloppe de base - deuxième versement : | 15 433 € |
| - Enveloppe projets, saison 2016-2017 : | 16 958 € |

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

10) Affectation de subventions à l'ASSOCIATION SPORTIVE RING MARTINÉROIS sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'ASSOCIATION SPORTIVE RING MARTINÉROIS pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- | | |
|---|----------------|
| - Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : | 21 528€ |
|---|----------------|

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'ASSOCIATION SPORTIVE RING MARTINÉROIS d'un montant total de **10 713 €** qui se décompose comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Enveloppe de base - deuxième versement : | 8 338 € |
| - Enveloppe projets, saison 2016-2017 : | 2 375 € |

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

11) Affectation de subventions à l'association sportive SMH RUGBY sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive SMH RUGBY pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- | | |
|---|-----------------|
| - Enveloppe de "base", saison 2016-2017 : | 18 775 € |
|---|-----------------|

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive SMH RUGBY d'un montant total de 7 031 € qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	2 811 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	4 220 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

12) Affectation de subventions à l'association sportive TAEKWONDO CLUB MARTINÉROIS sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive TAEKWONDO CLUB MARTINÉROIS pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 :	30 327 €
---	----------

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive TAEKWONDO CLUB MARTINÉROIS d'un montant total de 18 697 € qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	13 877 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	3 500 €
- Enveloppe transports « régularisation »	1 320 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

13) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM AGRI TENNIS sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base à l'association sportive ESSM AGRI TENNIS pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 :	11 673 €
---	----------

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM AGRI TENNIS d'un montant total de **7 145 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	3 745 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	3 400 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

14) Affectation de subventions à l'association sportive ESSM VOLLEY BALL sous contrat d'objectifs et de moyens, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'attribution de la subvention de base l'association sportive ESSM VOLLEY BALL pour une durée d'une année et un montant de subvention de :

- Enveloppe de "base", saison 2016-2017 :	6 278 €
---	----------------

RAPPELLE

Que le conseil municipal du 26 avril 2016 a accordé une avance de subvention au titre de l'enveloppe de base qui sera déduite du montant de subvention calculée ci-dessus.

DECIDE

L'affectation de subventions à l'association sportive ESSM VOLLEY BALL d'un montant total de **4 760 €** qui se décompose comme suit :

- Enveloppe de base - deuxième versement :	970 €
- Enveloppe projets, saison 2016-2017 :	3 790 €

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

15) Affectation de subvention à l'association sportive ASSOCIATION DES TUNISIENS DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES sous convention sportive, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'attribution à l'ASSOCIATION DES TUNISIENS DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES d'une subvention pour un montant de **6 315 €** correspondant à la mise en œuvre de projets.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

16) Affectation de subvention à l'association sportive UNION OUVRIÈRE PORTUGAISE sous convention sportive, saison 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'attribution à l'association sportive UNION OUVRIÈRE PORTUGAISE d'une subvention pour un montant de **2 920 €** correspondant à la mise en œuvre de projets.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2016 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

17) Approbation du Compte de gestion 2015 du Budget Principal et des budgets annexes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

DECLARE

Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le comptable public, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 abstention Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

18) Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ADOpte

Les résultats des différentes sections budgétaires, tels que résumés dans la balance ci-dessous, et le compte administratif du budget principal.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE 2014		18 871 131,36		8 856 312,85	0,00	27 727 444,21
OPERATIONS EXERCICE	56 438 730,47	56 698 909,21	33 190 190,40	24 809 837,42	89 628 920,87	81 508 746,63
TOTAUX	56 438 730,47	75 570 040,57	33 190 190,40	33 666 150,27	89 628 920,87	109 236 190,84
RESULTATS DE CLOTURE		19 131 310,10		475 959,87	0,00	19 607 269,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL (correction de la prise en charge par la Métro du déficit d'investissement ex budget eau : 1066)				211 962,52		
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES AVEC RAR ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 438 730,47	75 570 040,57	33 190 190,40	33 878 112,79	89 628 920,87	109 448 153,36
RESULTATS DEFINITIFS		19 131 310,10		687 922,39	0,00	19 819 232,49

**Adoptée : 27 voix pour
26 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains**

19) Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Eau SMH « Compétence Métropole ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ADOPTE

Les résultats des différentes sections budgétaires, tels que résumés dans la balance ci-dessous, et le compte administratif du budget eau SMH compétence métropole.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		0,00	0,00		0,00	0,00
OPERATIONS EXERCICE	315 097,94	315 097,94	0,00	0,00	315 097,94	315 097,94
TOTAUX	315 097,94	315 097,94	0,00	0,00	315 097,94	315 097,94
RESULTATS DE CLOTURE		0,00	0,00			0,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX AVEC RAR	315 097,94	315 097,94	0,00	0,00	315 097,94	315 097,94
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	0,00			0,00

*Adoptée : 27 voix pour
26 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 contre Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

20) Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget annexe Cinéma.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

ADOPTÉ

Les résultats des différentes sections budgétaires, tels que résumés dans la balance ci-dessous, et le compte administratif du budget Cinéma.

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		135 799,27	808,13		808,13	135 799,27
OPERATIONS EXERCICE	157 881,25	154 433,42	34 405,08	23 871,59	192 286,33	178 305,01
TOTAUX	157 881,25	290 232,69	35 213,21	23 871,59	193 094,46	314 104,28
RESULTATS DE CLOTURE		132 351,44	11 341,62			121 009,82
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX AVEC RAR	157 881,25	290 232,69	35 213,21	23 871,59	193 094,46	314 104,28
RESULTATS DEFINITIFS		132 351,44	11 341,62			121 009,82

*Adoptée : 27 voix pour
26 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 abstention Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicaines*

21) Affectation des résultats 2015 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'affecter, pour le budget principal 2016, les résultats 2015 comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat de clôture 2014		18 871 131,36
	Part affectée à l'investissement	0,00	
	Résultat 2014 reporté sur 2015 (002)		18 871 131,36
	Prévisions budgétaires 2015	57 877 291,20	75 991 174,49
	Réalisation 2015 (y.c. Rattachements)	56 438 730,47	56 698 909,21
	Résultat de l'exercice 2015 (hors résultat antérieur reporté)		260 178,74
	Résultat de clôture (avec résultat antérieur reporté)		19 131 310,10
Investissement	Résultat de clôture 2014 reporté sur 2015 (001)		8 856 312,85
	Prévisions budgétaires 2015	48 330 632,82	56 283 741,21
	Réalisation 2015	33 190 190,40	24 809 837,42
	Résultat de l'exercice 2015 (hors RAR et résultat antérieur reporté)	8 380 352,98	
	Résultat exceptionnel (correction de la prise en charge par la Métro du déficit d'investissement de l'ex budget de l'eau) (1068)		211 962,52
	Restes à réaliser (reports de 2015 sur 2016)	0,00	0,00
	Résultat de clôture (avec RAR et résultat antérieur reporté)		687 922,39
	Investissement : résultat de clôture 2015 reporté sur 2016 (001)	0,00	687 922,39
	Résultat de fonctionnement 2015 affecté à l'investissement (1068)		0,00
	Résultat de fonctionnement reporté sur 2016 (002)		19 131 310,10

*Adoptée : 28 voix pour
 27 pour Majorité
 1 pour Conseiller Municipal Indépendant
 6 contre Couleurs SMH
 2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
 2 contre Les Républicains*

22) Affectation des résultats 2015 du budget annexe Cinéma.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'affecter, pour le budget annexe Cinéma 2016, les résultats 2015 comme suit :

BUDGET CINEMA : RESULTATS 2015 ET AFFECTATION SUR 2016

		Dépenses	Recettes
Exploitation	Résultat de clôture 2014		135 799,27
	Part affectée à l'investissement	0,00	
	Résultat 2014 reporté sur 2015 (002)		135 799,27
	Prévisions budgétaires 2015	199 188,00	333 134,27
	Réalisation 2015 (y.c. Rattachements)	157 881,25	154 433,42
	Résultat de l'exercice 2015 (hors résultat antérieur reporté)	3 447,83	
	Résultat de clôture (avec résultat antérieur reporté)		132 351,44
Investissement	Résultat de clôture 2014 reporté sur 2015 (001)	808,13	
	Prévisions budgétaires 2015	54 440,95	54 440,95
	Réalisation 2015	34 405,08	23 871,59
	Résultat de l'exercice 2015 (hors RAR et résultat antérieur reporté)	10 533,49	
	Restes à réaliser (reports de 2015 sur 2014)	0,00	0,00
	Résultat de clôture (avec RAR et résultat antérieur reporté)	11 341,62	
	Investissement : résultat de clôture 2015 reporté sur 2016 (001)	11 341,62	
	Résultat d'exploitation 2015 affecté à l'investissement (1068)		11 341,62
	Résultat d'exploitation reporté sur 2016 (002)		121 009,82

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 abstention Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

23) Décision modificative n°2 sur le budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget principal sur l'exercice 2016, tels que présentés dans les tableaux joints.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
6 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

24) Décision modificative n°1 du budget annexe Cinéma : Transferts et ouvertures de crédits sur l'exercice 2016 et reprise des résultats du budget annexe 2015 sur 2016.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget annexe Cinéma sur l'exercice 2016, tels que présentés dans les tableaux joints.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
6 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

25) Reprise d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant constituée en 2013.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

DECIDE

La reprise de la provision de 20 000€ constituée en 2013 pour risques et charges dès lors que le jugement est devenu définitif et sans appel à compter du 12 juin 2016.

DIT

Que la recette correspondante sera inscrite à la décision modificative n°2 du 28 juin 2016 au compte 7815.

Adoptée à l'unanimité : 36 voix pour

26) Budget Principal et Cinéma : Modification des durées d'amortissement de l'article 2128 en M14 au 1er janvier 2016 pour les biens acquis à compter de 2015, et de l'article 21318 sur le budget annexe Cinéma à compter du 1er janvier 2016 pour les biens acquis à compter de 2015 suite à son changement de nomenclature M4 en M14 au 1er janvier 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

DEMANDE

De modifier, au 1er janvier 2016, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur à cette même date, la durée d'amortissement de :

- l'article 2128 : de 30 ans en non amortissable pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2015,
- l'article 21318, sur le budget Cinéma : de 15 ans en non amortissable pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2015.

*Adoptée : 32 voix pour
26 pour Majorité
6 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

27) Mandat spécial - Déplacement à Oléron du 2 au 4 mai 2016, 99ème congrès des Maires de France du 31 mai au 2 juin 2016 et déplacement à Paris du 21 au 23 juin 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- Déplacement à Oléron du 2 au 4 mai 2016 - M. David QUEIROS et M. Brahim CHERAA (visite de la propriété de la ville à Oléron, rencontre avec le Maire de la commune, réflexions sur les possibilités futures d'aménagement avec le PLU en cours d'élaboration)
- 99ème Congrès des Maires de France, du 31 mai au 2 juin 2016 – M. David QUEIROS
- Déplacement à Paris du 21 au 23 juin 2016 - M. David QUEIROS pour les réunions suivantes :
22 juin 2016 rendez-vous avec Mme Hélène GEOFFROY, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
23 juin 2016 : réunion du Comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) où seront étudiés les projets de la Métropole grenobloise en matière de renouvellement urbain.

DECIDE

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon les enveloppes suivantes :

- pour le déplacement à Oléron du 2 au 4 mai :

	Hébergement	Restauration
M. David QUEIROS	142,00 €	87,90 €
M. Brahim CHERAA	142,00 €	75,05 €

- pour le congrès des maires du 31 mai au 2 juin 2016 : 309 € pour le déplacement, 283,30 € hébergement et 149,55 € de restauration.
- pour le déplacement à Paris du 21 au 23 juin : 500 € TTC pour le déplacement, 500 € TTC pour l'hébergement et 150 € pour la restauration.

DIT

Que le remboursement des dépenses sera effectué sur le budget principal de la ville.

*Adoptée : 32 voix pour
26 pour Majorité
6 pour Couleurs SMH
2 Ne Prend Pas Part au Vote Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour Les Républicains*

**28) Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) du patrimoine communal :
Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'Agenda d'Accessibilité Programmé tel que présenté pour mettre en conformité les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) et les Installations Ouvertes au Public (I.O.P.) de la commune, sur 3 périodes de 3 ans, soit une durée totale de 9 ans.

AUTORISE

M. le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

- 29) Protection mécanique des canalisations de la Société de Pipeline du Rhône dénommée "S.P.M.R." pour l'école maternelle Joliot Curie : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La constitution d'une convention, ci-annexée, relative à la protection mécanique des canalisations S.P.M.R. pour l'école maternelle Joliot Curie, définissant les modalités de réalisation des travaux de protection mécanique par ladite société et la participation financière de la ville à la réalisation de ces travaux soit à hauteur de 204 643 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

- 30) Protection mécanique des canalisations de la Société de Pipeline du Rhône dénommée "S.P.M.R." pour l'école élémentaire et de la restauration Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La constitution d'une convention, ci-annexée, relative à la protection mécanique des canalisations S.P.M.R. pour l'école élémentaire et la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse, définissant les modalités de réalisation des travaux de protection mécanique par ladite société et la participation financière de la ville à la réalisation de ces travaux soit à hauteur de 51 250 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

- 31) **Marché de médecine professionnelle et préventive (surveillance médicale des agents) : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la ville de Saint-Martin-d'Hères, coordonnateur du groupement.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention (et tout document afférent à la procédure) pour le marché de médecine professionnelle et préventive (surveillance médicale des agents), à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Saint-Martin-d'Hères tel qu'annexé à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité : 37 voix pour

- 32) **Travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Marché n° 15/048-02 - lot n°2 Gros œuvre - curage : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 avec la société S.E.B.B.**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n° 15/048-02 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Lot n°2 pour un montant de – 7 176,75 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société S.E.B.B., domiciliée 1 rue du pré Ruffier 38400 Saint-Martin-d'Hères.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 33) **Travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Marché n° 15/048-05 - lot n°5 Menuiserie extérieure bois aluminium occultation : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 avec la société AVENIR BOIS (mandataire du groupement d'entreprises).**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n° 15/048-05 relatif au travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – **Lot n°5 pour un montant de 419,40 € H.T.**

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société AVENIR BOIS (mandataire du groupement d'entreprises) domiciliée 8 rue du levant – 38450 Vif.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 34) Travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Marché n° 15/048-06 - lot n°6 Menuiserie acier – serrurerie : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 avec la société IMMO BAT.**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n° 15/048-06 relatif au travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Lot n°6 pour un montant de 2 260,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société IMMO BAT domiciliée 732 avenue Aristide Briand – 38220 Vizille.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 35) Travaux de réhabilitation et extension de l'École Élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Marché n° 15-048-07 lot n° 07 Doublage cloisons faux plafonds : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 15-048-07 passé avec la société LAYE PLATRERIE.**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n° 15/048-07 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – Lot n°7 pour un montant de 1 992,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Laye Plâtrerie, domiciliée ZI 6 rue des Iles – 38420 Domène.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 36) Travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 15-048-09 – lot n° 9 "carrelage faïence" passé avec la société Sogreca.

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n° 1 au marché n° 15-048-09 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n° 9, pour un montant en plus-value de +3 792 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n° 1 au marché passé avec la société Sogreca, domiciliée 3, rue de la Prévachère à Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 37) Travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 15-048-16 - lot n° 16 « aménagements extérieurs » passé avec la société T.R.V. - T.P.

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n° 1 au marché n° 15-04-16 lot n° 16 : aménagements extérieurs, pour un montant en plus-value de + 6 664,10 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n° 1 au marché passé avec la société T.R.V.-T.P, domiciliée 1, rue Marcel Chabloz - 38400 Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 38) Travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer un marché avec l'entreprise T.R.V.-T.P.**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché concernant des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la ville, pour un montant de marché minimum de 120 000 € H.T. et un montant maximum de 360 000 € H.T. avec l'entreprise T.R.V.-T.P.

DIT

Que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 16 août 2016 au 15 août 2017.

Que le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 15 août 2019.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 39) Marché de travaux d'installation de vitrerie et miroiterie : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché correspondant avec l'entreprise Zaza.**

**Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché correspondant concernant des travaux d'installation de vitrerie et miroiterie, pour un montant du marché de 35 000,00 € H.T./an et pour un montant maximum de 120 000,00 € H.T./an, avec l'entreprise Zaza.

DIT

Que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, qu'il peut être reconduit par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 40) Secteur Les Alloves – Demande de portage auprès de l'Établissement Public Foncier Local de la propriété des Consorts GAUDE – Lieu-dit « Les Alloves » – Volet « espaces stratégiques à long terme » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document concrétisant ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

Une mise en réserve foncière par l'EPFL.D au titre du dispositif « Espaces stratégiques à long terme » de la propriété des-Consorts GAUDE, sise lieudit « Les Alloves », cadastrée AV 11 p/ AV 114 p/AV 192 au prix de 50 €/m² de foncier soit un montant d'environ 121 000 €.

S'ENGAGE

A respecter toutes les conditions de portage définies dans le règlement intérieur de l'EPFL.D tant sur le plan général que pour les conditions particulières relevant du dispositif « Espaces stratégiques à long terme ».

NOTE

Que pour les réserves foncières réalisées au titre du dispositif « Espaces stratégiques à long terme », sont recevables les tènements en nature de terrain nu s'intégrant dans des secteurs repérés notamment dans les documents de planification communaux (PLU/POS, PLH) ou intercommunaux (SCOT) comme des secteurs stratégiques à enjeux dans un avenir à moyen/long terme pour des développements de projets d'habitat, de développement économique ou de grands équipements.

NOTE

Que pour les réserves foncières réalisées au titre du dispositif « Espaces stratégiques à long terme » la durée maximale de portage est de 15 ans.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document relatif à cette réserve foncière et notamment la convention de portage et/ou d'opération ainsi que la convention de mise à disposition le cas échéant.

*Adoptée : 33 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 41) **Secteur Les Alloves – Demande de prolongation de portage et modification du volet de portage auprès de l'Établissement Public Foncier Local des ex propriétés Consorts JARROSSON et TRUCHET– Lieu-dit « Les Alloves »– Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document concrétisant ce dossier.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

A l'EPFL la prolongation du portage pour une durée de onze ans des ex propriétés Consorts JARROSSON et TRUCHET situées lieu dit « Les Alloves » à Saint-Martin-d'Hères, au titre des espaces stratégiques à long terme (2016-2027).

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document concrétisant le présente dossier.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 42) **Projet Ecoquartier Daudet – Construction de logements, commerces et services de proximité – Cession de terrains au profit de la SPL Isère Aménagement : Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

La cession de ces terrains d'une surface totale de 31.619 m² à la SPL Isère Aménagement,

DIT

Que la cession interviendra au prix de 33 €/m² HT soit au prix de UN MILLION QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT EUROS (1.043.427 € Hors Taxes),

HABILITE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

DIT

Que la recette liée à ce dossier sera imputée au compte 775/01/Compta.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

- 43) « Renaudie – Les Jardins » : Résiliation partielle du bail à construction du 16/12/85, cession des droits de bailleur sur le local commercial.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ACCEPTE

La résiliation partielle du bail à construction du 16/12/85, et la cession à l'euro symbolique de ses droits de bailleur à l'OPAC 38 sur le volume E d'un local commercial et de deux locaux techniques au rez-de-chaussée du bâtiment B27 sis au 4 avenue du 8 mai 1945.

HABILITE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

- 44) Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-d'Hères arrêté en conseil métropolitain le 27 mai 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-d'Hères tel qu'arrêté en Conseil Métropolitain le 27 mai 2016.

DIT

Que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet, qu'elle fera l'objet d'un affichage d'un mois en Mairie et qu'elle sera inscrite au recueil des actes administratifs de la commune.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
4 abstention Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

- 45) ZAC Centre : Approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015 et du plan de trésorerie.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,**

Approuve

Le bilan actualisé au 31 décembre 2015 et le plan de trésorerie de la ZAC Centre ci-annexés.

*Adoptée : 30 voix pour
26 pour Majorité
4 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention Les Républicains*

46) ZAC Écoquartier Daudet - approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015 et du plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le bilan actualisé au 31 décembre 2015 ainsi que le plan de trésorerie de la ZAC Écoquartier Daudet ci-annexés.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
4 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

47) ZAC Neyrpic – Entrée du Domaine Universitaire : approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2015 et du plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

Le bilan actualisé au 31 décembre 2015 et le plan de trésorerie de la ZAC Neyrpic ci-annexés.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
4 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

48) Avance de trésorerie de deux millions et sept cent quarante et un mille euros à Territoires 38 dans le cadre de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention jusqu'en juillet 2017.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention renouvelant pour 2016 l'avance de trésorerie à hauteur de 2,741 millions d'euros à Territoires 38 pour la concession de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire.

DIT

Que cette avance de trésorerie, non rémunérée, est utilisée afin de limiter le déficit temporaire du bilan de ZAC et devra être remboursée à la ville avant le 30 juin 2017.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
4 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

- 49) Avance de trésorerie de trois millions d'euros à Territoires 38 dans le cadre de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention jusqu'en novembre 2017.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention renouvelant pour 2016 l'avance de trésorerie effectuée en 2013 et 2015 à hauteur de 3 millions d'euros à Territoires 38 pour la concession de la ZAC Neyrpic-Entrée du Domaine universitaire.

DIT

Que cette avance de trésorerie, non rémunérée, est utilisée afin de limiter le déficit temporaire du bilan de ZAC et devra être remboursée à la Ville avant le 28 novembre 2017.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
4 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

- 50) Participation au projet de développement d'énergies renouvelables « Solaire d'ici » et participation au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la lettre d'engagement au projet Solaire d'ici pour la mise à disposition de toitures de bâtiments communaux et de signer les statuts de la SAS Energ'Y Citoyennes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De participer au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes, à hauteur de 100€ (1 part).

AUTORISE

M. le Maire à signer les statuts de la SAS Energ'Y Citoyennes.

AUTORISE

M. le Maire à signer la lettre d'engagement au projet « Solaire d'ici ».

DIT

Que la participation sera imputée sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

- 51) Versement aux associations de subventions de fonctionnement ainsi que de subventions spécifiques d'aide aux projets.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Le versement des subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention	Objet
One Luck/Luc Pouvin	1 238,00 €	Subvention de fonctionnement
Cita Danse	22 500,00 €	Aide exceptionnelle
Valentin Haüy	300,00 €	Subvention de fonctionnement
Digi	1 000,00 €	Subvention de fonctionnement
Tempo	475,00 €	Subvention de fonctionnement
Fnaca	1 823,00 €	Pour le Comité de liaison des anciens Combattants
Mouvement de la paix	285,00 €	Subvention de fonctionnement
France-Russie CEI	3 000,00 €	Projet de coopération avec l'Arménie
ESSM Kodokan	2 500,00 €	Stage solidaire humanitaire en Inde

DIT

Que la dépense est à imputer à l'article 6574 du budget principal.

*Adoptée : 28 voix pour
26 pour Majorité
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour Les Républicains*

52) Créations et suppressions de postes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Direction des Ressources Humaines			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (1 poste grade adjoint administratif de 1ère classe, indices bruts 342 à 432 - 2 postes grade adjoint administratif principal 2ème classe indices bruts 348 à 465) 1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grade APU 1ère classe, indices bruts 342 à 432) 1 poste relevant du cadre	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Changement de filière	Gestion administrative du personnel

	d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Changement de filière	
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien principal 1ère classe indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Emplois et Compétence

Direction de la Communication			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Communication
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Communication
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Communication

Direction des affaires juridiques, administratives et réglementaires			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grades animateur à animateur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grade animateur principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Environnement
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 2ème classe, indices bruts	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Questure

adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	340 à 400)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	État civil
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Urbanisme Foncier
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché, indices bruts 379 à 801)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Urbanisme Foncier

Direction Éducation Enfance Jeunesse			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Petite enfance
4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades APU 1ère classe à APU principal 1ère classe, indices bruts 342 à 543)	4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (1 poste grade APU 1ère classe, indices bruts 342 à 432) - 3 postes grade APU principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Petite enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (grades EJE à EJE principal, indices bruts 350 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (grade EJE, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Petite enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices	1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices (grade puéricultrice de	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016	Petite enfance

(grades puéricultrice de classe normale à puéricultrice hors classe, indices bruts 444 à 766)	classe supérieure, indices bruts 444 à 730)	Avancement de grade	
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Petite enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Animation Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grades animateur à animateur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grade animateur, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Animation Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Conseillers des Activités Physiques et Sportives (grade CAPS, indices bruts 379 à 780)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Changement de filière	Affaires scolaires et Accueil Familles
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Affaires scolaires et Accueil Familles
4 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux des Écoles Maternelles (grades ATSEM à ATSEM principal 1ère classe, indices bruts 342 à 543)	3 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux des Écoles Maternelles (1 poste grade ATSEM 1ère classe, indices bruts 342 à 432 - 2 postes grade ATSEM principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465) 1 poste relevant du cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture (grade APU principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016	Affaires scolaires et Accueil Familles

		Changement de filière	
4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (1 poste grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400 - 3 postes grade adjoint technique principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Restauration scolaire
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Restauration scolaire
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Restauration scolaire
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Mission Locale

Direction Générale Adjointe du Développement Urbain			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	DGADU

Direction des Espaces Extérieurs			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Espaces verts
2 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Espaces verts
	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Espaces verts
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Éclairage Public – régulation du trafic
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Propreté Urbaine
3 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Propreté Urbaine

	à 432) 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Voirie en gestion communale
1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grades ingénieur à ingénieur principal, indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade ingénieur, indices bruts 379 à 801)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Voirie en gestion communale
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Police Municipale
1 poste relevant du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale (grades APM à brigadier chef principal, indices bruts 342 à 574)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (grade brigadier, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Police Municipale
1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (grades chef de service de PM à chef de service de PM principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de services de police municipale (grade chef de service de PM, indices bruts 348 à 576)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Police Municipale
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Prévention

Direction de l'Immobilier			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (1 poste grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400 - 1 poste grade adjoint technique 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Maintenance patrimoine sportif
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Maintenance patrimoine sportif
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Maintenance du patrimoine
3 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Maintenance du patrimoine
	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	
	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Maintenance du patrimoine

Direction Investissement et Logistique			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Magasin
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Garage
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Agents d'entretien
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Agents d'entretien

Direction des Systèmes d'Information			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Informatique
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 547)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique principal 2ème classe, indices bruts 348 à 465)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Informatique

Direction Sport - Culture - Vie locale			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 364 à 543)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades adjoint d'animation 2ème classe à adjoint d'animation principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade adjoint d'animation 2ème classe, indices 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Sports
3 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives (grades EAPS à EAPS principal 1ère classe, indices bruts 340 à 675)	3 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives (1 poste grade EAPS, indices bruts 340 à 574 - 2 postes grade EAPS principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des conseillers des Activités Physiques et Sportives (grades conseiller à conseiller principal 1ère classe, indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives (grade EAPS principal 1ère classe, indices bruts 404 à 675)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Promotion interne	Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché, indices bruts 379 à 801)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades attaché à attaché principal, indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché, indices bruts 379 à 801)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Affaires Culturelles
1 poste relevant du cadre d'emplois des enseignants artistiques (grades AEA à AEA principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des enseignants artistiques (grades AEA principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Centre E. Satie

1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux des Écoles Maternelles (1 poste grade ATSEM 1ère classe, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Changement de filière	Équipements culturels – Prestations et matériels
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades technicien à technicien principal de 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade technicien principal 2ème classe indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Équipements culturels – Prestations et matériels
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades adjoint technique 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Équipements culturels – Prestations et matériels

Direction des Finances et de la commande publique			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif 2ème classe, indices bruts 340 à 400)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Financier
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade rédacteur principal 2ème classe, indices bruts 350 à 614)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Avancement de grade	Financier

Direction de l'Action Sociale de Proximité et Développement Social			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades adjoint administratif 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe, indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grade APU, indices bruts 342 à 432)	Commission Administrative Paritaire du 10/05/2016 Changement de filière	Action Sociale de Proximité

Direction Hygiène Santé			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades rédacteur à rédacteur principal 1ère classe, indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grade attaché, indices bruts 379 à 801)	Mobilité interne	Santé

*Adoptée : 28 voix pour
26 pour Majorité
2 abstentions Modem
2 pour Les Républicains*

- 53) Métropole – Autorisation du Droit des Sols : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville à hauteur de 30 % d'un temps complet.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de mise à disposition sus-mentionnée avec Grenoble Alpes Métropole.

Adoptée à l'unanimité: 30 voix pour

- 54) Régularisation du supplément familial pour un agent de la ville.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'accorder à Mme CLAPIE IDO Cécile, rédacteur, un rappel de supplément familial de traitement pour la période considérée dont le montant s'élève à 1997,27 Euros.

DIT

Que la dépense sera imputée au chapitre 012 sur la nature 64131 gestionnaire PERSON, fonction 314, service comptable CINE.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

55) Régularisation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour un agent de la ville.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'accorder à Mme RAVEL Cécile, attachée, un rappel de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat pour la période considérée dont le montant s'élève à 3441.58 Euros.

DIT

Que la dépense sera imputée au chapitre 012 sur la nature 64118, gestionnaire PERSON, fonction 71, service comptable HABI.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

56) Reprise en régie directe de l'activité d'accueil de loisirs sans hébergement enfance de la MJC des Roseaux.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le principe de reprise en régie directe de l'activité d'accueil de loisirs des enfants sans hébergement de la MJC des Roseaux.

DECIDE

De proposer aux personnels de la MJC affectés à cette activité le transfert de leur contrat de travail à la ville de Saint-Martin-d'Hères selon les conditions prévues à l'article L.1224-3 du code du travail.
De déclarer au Centre de Gestion de l'Isère, les emplois vacants correspondant.

MANDATE

M. le Maire pour réaliser le processus dans les limites du texte ci-dessus mentionné.

*Adoptée : 25 voix pour
25 pour Majorité
1 abstention pour Majorité
2 contre Modem
2 contre Républicains*

57) Éducation Artistique et Culturelle : Demande de subvention auprès de la D.R.A.C pour l'année scolaire 2016-2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La reconduction des projets d'éducation artistique et culturelle de l'Espace Vallès, L'heure bleue, Mon Ciné et le secteur du Patrimoine pour une dépense prévisionnelle estimée à 85 000 euros pour l'année scolaire 2016-2017.

DEMANDE

La participation financière de la D.R.A.C à hauteur de 25 000 euros minimum pour les équipements Espace Vallès, L'heure bleue, Mon Ciné et le secteur du Patrimoine pour l'année scolaire 2016- 2017.

DIT

Que la dépense correspondante sera couverte pour partie par la subvention de la D.R.A.C d'une part et, le solde par les budgets de fonctionnement et de personnel des équipements de la ville (Espace Vallès - Mon Ciné - L'heure bleue - secteur du Patrimoine) d'autre part.

DIT

Que la recette correspondante sera imputée au budget de la Ville code nature 74 718, code fonction 33, code gestionnaire CULTUR.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

- 58) Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention partenariale entre la ville, le CCAS et la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) définissant les engagements réciproques pour la création / coordination de services en direction des personnes âgées de la résidence intergénérationnelle « Le calliopé » dans le cadre du « Label Habitat Senior Service ».**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville, le CCAS et la SDH.

*Adoptée : 28 voix pour
26 pour la Majorité
2 abstentions du Modem
2 pour Les Républicains*

- 59) Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention participation financière entre la ville et l'OPAC38 définissant le montant versé par l'OPAC38 pour la réalisation des travaux de sécurisation du tènement appartenant au domaine privé de la ville situé 11 rue Chopin.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

AUTORISE

M. le Maire à signer la présente convention de participation financière entre la ville et l'OPAC38.

DIT

Que les recettes liées à l'application de la présente convention particulière seront versées sur la ligne budgétaire STBATI/810/2128/MC.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

- 60) Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme pour la mise en place d'un abri de jardin collectif sur le site des jardins familiaux du couvent des Minimes.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un abri de jardin collectif.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

- 61) Vente par la SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat) de 21 logements locatifs sociaux collectifs, ainsi que les garages de la résidence Bon pasteur I sis 4 et 6 rue des peupliers : Avis du conseil municipal.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

EMET

Un avis favorable à la mise en vente des 21 logements de l'ensemble immobilier Bon Pasteur sis 4 et 6 rue des Peupliers.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

- 62) Convention relative à la Prestation de Service Unique (PSU) entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA) Alpes du Nord pour les structures Petite Enfance : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondante.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de prestation de service pour les équipements petite enfance de la ville de Saint-Martin-d'Hères avec la MSA concernant l'accueil du jeune enfant et permettant l'obtention d'un financement selon le mode de calcul défini par la réglementation, à savoir 66 % du prix plafond horaire fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention correspondante pour l'ensemble des structures Petite Enfance de la ville de Saint-Martin-d'Hères qui accueillent de façon permanente et occasionnelle des enfants de moins de 6

ans.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 7478-64 PESADM, pour toutes les structures et seront différenciées par leur antenne correspondante.

Adoptée à l'unanimité : 30 voix pour

63) Tarification de la prestation périscolaire du soir à compter du 1er septembre 2016.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Qu'à compter du 1er septembre 2016, les tarifs appliqués pour la prestation municipale périscolaire du soir seront :

Le tarif de la prestation périscolaire soir est calculé sur la base d'un forfait annuel, par enfant, quel que soit le nombre de soirs et la durée de l'inscription.

Le tarif est identique pour les martinérois et les non-martinérois.

Tarif Annuel périscolaire soir à compter du 01/09/2016	
Revenus	Tarifs
0 à 1 499 €	5 €
1 500 à 3 000 €	10 €
> 3 000 €	15 €

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
2 contre Modem
2 pour Les Républicains*

64) Tarification de la prestation municipale des accueils de loisirs, à compter du 1er septembre 2016 et nouvelle tarification de l'accueil de loisirs Paul Langevin à compter du 6 juillet 2016 : Modification de la délibération n°23 du 27 mai 2015.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

ABROGE

Les alinéas 3, 4 de la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 27 mai 2015 relative aux tarifs des prestations municipales périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2016.

DECIDE

Qu'à compter du 1er septembre 2016, les tarifs appliqués pour les prestations municipales des accueils de loisirs seront :

1 - Pour la prestation Accueil de Loisirs pour les vacances scolaires :

Minimum à charge : 2€/jour

Tarif Journalier Martinérois A. L. vacances scolaires à compter du 01/09/2016			
enfant(s)	taux d'effort	Revenu imposable mensuel	
		635 €	3 800 €
1	0,499	3,17 €	18,95 €
2	0,465	2,95 €	17,67 €
3	0,424	2,69 €	16,12 €

Tarif Journalier Non Martinérois A. L. vacances scolaires à compter du 01/09/2016	
Revenus	Tarifs
0 à 1 499 €	8,23 €
1 500 à 3 000 €	16,47 €
> 3 000 €	20,86 €

2 - Pour la prestation Accueil de Loisirs pour les mercredis :

Minimum à charge : 1,80 €/jour

Tarifs Journalier Martinérois A. L. mercredis à compter du 01/09/2015			
enfant(s)	taux d'effort	Revenu imposable mensuel	
		635 €	3 800 €
1	0,449	2,85 €	17,06 €
2	0,419	2,66 €	15,92 €
3	0,382	2,43 €	14,52 €

Tarif Journalier Non Martinérois A. L. mercredis à compter du 01/09/2016	
Revenus	Tarifs
0 à 1 499 €	7,40 €
1 500 à 3 000 €	14,82 €
> 3 000 €	18,77 €

3 - Pour la prestation Accueil de Loisirs Paul Langevin à compter du 6 juillet 2016 :

Tarif Journalier A. L. Paul Langevin par enfant				
	taux d'effort	enfant(s)	Revenu imposable mensuel	
			635 €	3 800 €
Journée	0,499	1	3,17 €	18,95 €
	0,465	2	2,95 €	17,67 €
	0,424	3	2,69 €	16,12 €
Matin+Repas (60 % du prix d'une	0,499	1	1,90 €	11,37 €
	0,465	2	1,77 €	10,60 €

journée)	0,424	3	1,61 €	9,67 €
Après-midi	0,499	1	1,26 €	7,58 €
(40% du prix d'une	0,465	2	1,18 €	7,06 €
journée)	0,424	3	1,07 €	6,44 €

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

*Adoptée : 26 voix pour
26 pour Majorité
2 contre Modem
2 pour Les Républicains*

65) Modification des tarifs de la prestation municipale périscolaire du midi et participation aux frais de repas lors d'activités scolaires en extérieur, à compter du 1er septembre 2016 : Modification de la délibération n°23 du 27 mai 2015.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ABROGE

L'alinéa 2 de la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 27 mai 2015 relative aux tarifs des prestations municipales périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2016.

DECIDE

Qu'à compter du 1er septembre 2016, les tarifs appliqués pour la prestation municipale périscolaires midi et la participation aux frais de repas lors d'activités scolaires en extérieur seront :

Tarifs Martinérois à compter du 01/09/2016			
Nb enfant(s)	Taux d'effort	Revenu imposable mensuel	
		635 €	3 730 €
1	0.188	1,19 €	7,00 €
2	0.184	1,17 €	6,85 €
3 et +	0.180	1,14 €	6,70 €

Tarifs Non Martinérois à compter du 01/09/2016	
Revenus	Tarifs
0 à 1 499 €	3,38 €
1 500 à 3 000 €	6,77 €
> 3 000 €	8,41 €

- Tarif parents : Le tarif maximum sera appliqué aux parents souhaitant partager le repas avec leur enfant.
- Allergies alimentaires : les enfants porteurs d'une allergie alimentaire, bénéficiant d'un Projet

d'Accueil Individualisé avec panier repas, se verront appliquer une réduction de 37% sur le tarif calculé selon les modalités évoquées ci dessus.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

*Adoptée à l'unanimité : 28 voix pour
26 pour Majorité
2 contre Modem
2 pour Les Républicains*

66) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Fixation des tarifs 2017.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

DECIDE

D'actualiser les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

FIXE

Les tarifs comme suit :

Dispositifs pour les enseignes

	< ou = 7m ²	> 7m ² et < ou = 12m ²	>12m ² et < ou = 20 m ² *	>20m ² et < ou = 50 m ²	> 50 m ²
2017	Exonération	16,00 €	16,00 €	32,00 €	64,00 €

* réfaction de 50 %

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques

	Inférieur ou égal à 50 m ²	Supérieure à 50 m ²
2017	20,50 €	41,00 €

Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques

	Inférieur ou égal à 50 m ²	Supérieure à 50 m ²
2017	61,50 €	123,00 €

DIT

Que la recette correspondante sera inscrite sur la ligne Budgétaire 7368/REGLEMENT.

Adoptée à l'unanimité : 28 voix pour

67) Gratuité de l'inscription à la médiathèque pour les moins de 18 ans et pour les étudiants martinérois.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'appliquer la gratuité pour les moins de dix-huit ans (habitants ou scolarisés à Saint-Martin-d'Hères).

DECIDE

D'appliquer la gratuité pour les étudiants résidant à Saint-Martin-d'Hères.

APPROUVE

Les droits d'inscription suivants :

Habitants Saint-Martin-d'Hères	Hors Saint-Martin-d'Hères
Moins de 18 ans : gratuit	Moins de 18 ans : 20 € (sauf si scolarisés à Saint-Martin-d'Hères)
Étudiants : gratuit	Étudiants, Chômeurs, Retraités, Adultes. } 20 €
Chômeurs et retraités : 6 €	
Adultes : 8 €	Personnel communal résidant hors Saint-Martin-d' Hères : 8 €

DIT

Que les recettes seront imputées au 7062/321/CUBIBL.

Adoptée à l'unanimité : 28 voix pour

- 68) Tarification des séances de cinéma programmées du 12 au 17 octobre 2016 à Mon Ciné pour la manifestation Écran Total en partenariat avec l'Association « Les C.E tissent la toile » et l'Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine (ACRIRA).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'application d'un tarif de 4,50 € pour le tarif adultes sur les billets « Les C.E tissent la toile » en pré-vente pour la manifestation Écran Total.

DIT

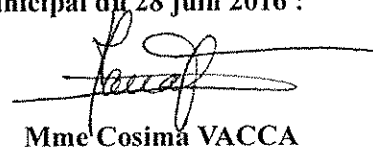
D'appliquer le tarif actuel de 3,50 € pour les moins de 16 ans sur les billets junior « Les C.E tissent la toile » en pré-vente pour la manifestation Écran Total.

DIT

Que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget annexe cinéma de la ville.

Adoptée à l'unanimité : 28 voix pour

Signature du secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 28 juin 2016 :



Mme Cosima VACCA